

ARGUMENTS DE LA LIBRE PENSÉE

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
NOVEMBRE 2018 - DRUMAIRE CCXXVII

DÉBATTRE RATIONNELLEMENT DE L'ISLAM (2)



Les Éditions de la Libre Pensée





*... nous avons démontré que le projet « Islam **DE** France » était tout droit inspiré de l'opération totalitaire de Napoléon I^{er} ...*

Préface

L'islam en débat, débattons de l'islam

Ce numéro d'*Arguments* de la **Libre Pensée**, exclusivement sous forme numérique, se veut la deuxième partie d'un précédent intitulé « *Débattre rationnellement de l'islam* ». Il poursuit notre analyse de cette question.

Chaque jour apporte son lot d'informations, de fausses nouvelles, de propositions (souvent plus anti-laïques les unes que les autres) à propos de l'islam. Les aspects xénophobes sont légion, et la volonté bonapartiste et autoritaire de « *contrôler, surveiller, encadrer* » les musulmans en France se fait jour à chaque fois. La nostalgie du **Code de l'Indigénat** n'est jamais loin.

Dans notre ***Manifeste pour la défense de la loi de 1905***, adopté par le **Congrès national de la Libre Pensée** de Saint-Herblain, nous avons démontré que le projet « *Islam DE France* » était tout droit inspiré de l'opération totalitaire de **Napoléon I^{er}** « *organisant* » le judaïsme sur des bases en opposition à la tradition historique de ce culte. Cela est entré dans l'Histoire sous le nom de « *Décret infâme* ».

Karl Marx avait raison : quand l'Histoire se répète, la deuxième fois, c'est toujours d'une manière tragico-comique. Il est, en effet, assez comique, de voir les autorités s'évertuer à organiser le culte musulman,

contre les cultes musulmans, en dehors des cultes musulmans. La **Libre Pensée** a formulé son point de vue : il revient aux musulmans d'organiser leurs cultes par eux-mêmes et si cela ne se fait pas, c'est qu'il n'est pas possible de le faire.

Nous disons : **des** cultes musulmans, car il y en a plusieurs. Vouloir imposer **UN** culte musulman, c'est déjà totalitaire et contraire à l'Histoire. C'est calquer le modèle de l'Église catholique sur l'Islam. En soi, c'est déjà, au point de départ, une conception totalitaire et néocoloniale. Rappelons que pour le protestantisme, il y a **DES** cultes protestants et non une seule entité. Pourquoi ce qui est possible pour le **protestantisme** ne le serait pas pour l'**Islam** ?

Il y a fort à parier que cette énième tentative bona-



*Patience et longueur de temps font plus que force, ni que rage
(Le Lion et le Rat)*

partiste et totalitaire aura le même sort que les précédentes, c'est-à-dire un échec complet. Mais cela attirera encore un peu plus les projecteurs sur nos concitoyens d'origine arabo-musulmane pour les stigmatiser encore un peu plus. Et cela apportera de l'eau supplémentaire au moulin des xénophobes de tout poil. On voudrait créer artificiellement des conflits communautaristes qu'on ne s'y prendrait pas autrement. En effet, quand on organise un déferlement médiatique sur les présumés « *musulmans* », cela ne peut qu'entraîner des réactions de rejet de part et d'autres, la réaction des uns appelant la réaction des autres.

Patience et longueur de temps font plus que force, ni que rage

(Jean de La Fontaine)

L'actualité a été marquée par la décision du **Comité des Droits de l'Homme de l'ONU** condamnant (oui, condamnant) la France sur la question de l'affaire **Baby-Loup**. La France sera obligée d'indemniser la plaignante et de changer sa législation. Cela, ce sont les faits et toutes les gesticulations médiatiques des xénophobes de droite ou de gauche n'y changeront rien. La **Libre Pensée** attend avec un regard amusé ce qui va se passer et saura renvoyer l'ascenseur à tous ceux qui l'ont attaquée sur cette affaire. Elle n'oubliera pas non plus tous ceux qui ont subventionné cette entreprise de discrimination condamnée.

La position de la **Libre Pensée** est simple : nous distinguons ce qui relève de la **sphère publique** (qui gère l'intérêt général par les fonctionnaires et les agents du



Les circulaires de Jean Zay des 31 décembre 1936 et 15 mai 1937...

© Archives nationales

service public) et qui est naturellement astreint à la neutralité laïque et ce qui relève de la **sphère privée** où les expressions, les comportements et les habillements sont libres par nature. **Partisans de la liberté de conscience, nous sommes les partisans résolus de la liberté d'expression, de comportement et d'association.**

La loi de 2004, issue de la **Commission Stasi** est aussi sur la sellette, ainsi que l'interdiction du port de la burqa dans la rue. Nous suivrons avec attention l'évolution des choses. Un enseignant de l'Université de Metz a été limogé pour avoir critiqué la loi de 2004 dans le cadre de la préparation d'un Diplôme universitaire (**DU**). Nous rappelons dans cette brochure ce que sont les fameux « **DU** ». Nous nous expliquons sur le fond dans un communiqué publié sur cette affaire, « *l'arroseur arrosé* ».

Décidément les vérités d'État et la Raison d'État ne font jamais bon ménage avec les libertés universitaires. Quand on oblige à n'enseigner qu'une vérité, celle de l'État, le totalitarisme n'est jamais loin. Dans

cette affaire, comme dans tant d'autres, si je puis me permettre, « *dieu reconnaîtra les siens* », et ce n'est pas qu'une litote ou une licence littéraire.

Je voudrais rappeler ce que j'ai dit au congrès de la **Libre Pensée** de Saint-Herblain : « *La loi de 2004 est une loi issue de la **commission Stasi** dans laquelle nous avons été auditionnés et lors de laquelle nous avons eu un incident grave avec **René Rémond** sur la question des signes ostensibles ou ostentatoires ! Nous avons donc réaffirmé le fait que c'était le symbole qui importait et non sa taille. Si un élève entre dans une école avec un pin's nazi, on discutera du symbole, pas de la taille du symbole.*

*Une loi a été votée en 2004 sur la question. Il y a eu un accord entre le **PS** et l'**UMP** et nous disions « le problème des signes religieux à l'École, c'est l'article 10 de la loi Jospin ». Les premiers signes religieux à l'école, c'est septembre 1989 à Creil. Et le vote d'orientation de la **loi Jospin**, c'était le 10 juillet 1989... Nous avons donc toujours expliqué que c'était la **loi Jospin** et qu'il s'agissait d'une combine politique pour sauver la loi Jospin. »*

En effet, c'est sur le « *droit d'expression* » des élèves (article 10 de la loi Jospin) que se sont appuyés tous ceux qui voulaient instaurer la présence de signes religieux à l'École publique. Les circulaires de **Jean Zay** des 31 décembre 1936 et 15 mai 1937, qui interdisaient l'agitation politique et le prosélytisme religieux dans les établissements scolaires publics et avaient ainsi réglé la question depuis cette époque, ont été rendues caduques. Depuis la **loi Jospin** du 10 juillet 1989, l'École n'est plus « un

asile inviolable où les querelles des hommes n'entrent pas », comme l'avait magnifiquement écrit **Jean Zay**.

Nous publions aussi dans cet *Arguments* sur l'Islam une étude approfondie du rapport de l'**Institut Montaigne** sur l'Islam. Rapport qui devrait déboucher sur des mesures qui finiront inévitablement dans les poubelles de l'Histoire. Mais nous saurons aussi contester juridiquement des dispositions s'il le faut.

À ceux qui nous reprochent de ne pas nous occuper de l'Islam et de ne nous préoccuper que de l'Église catholique, nous leur conseillons vivement de lire notre communiqué (et les *Actes* qui s'en suivront) sur les colloques que nous avons organisés à **Tunis**, en 2018, et à **Beyrouth**, en 2012.

Il est plus facile de psalmodier derrière son ordinateur à Paris que d'aller à Tunis et à Beyrouth se confronter à la réalité. Mais ces critiques contre la **Libre Pensée** viennent tout droit d'une mode issue du *Régime de Vichy* et des lettres de dénonciation « *non-signées* » et « *courageuses* ». Chacun ses traditions.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Christian Eyschen



L'arroseur arrosé À propos d'un « scandale » à l'Université de Metz

Un professeur de droit de Metz, du diplôme d'université « Religion, laïcité et inclusion sociale » exclu de l'enseignement

Ce professeur aurait émis des critiques, selon le *Républicain Lorrain* du 23 septembre 2018 qui en parle dans les termes suivants : « Censé défendre le principe de laïcité, l'homme aurait au contraire construit ses cours autour de l'idée que l'islamophobie légitime « le racisme et le ressentiment anti-arabe. » Selon les propos qu'on lui prête, il critique aussi sévèrement la loi de 2004 sur l'interdiction du port du voile dans les établissements scolaires. « S'il s'agissait vraiment de sortir les filles voilées de leur soumission, la puissance publique devrait protéger d'autres catégories de la population féminine à l'égard de soumissions aux effets infiniment plus

graves », expose-t-il. Prévenu, le ministre de l'Intérieur a déploré que l'enseignant « ait transformé ses heures en un cours contre ce qu'il estime être l'islamophobie d'État. Il s'agit d'un dysfonctionnement dans l'enseignement à la laïcité. »

De quoi s'agit-il réellement ?

Le 11 janvier 2017, la **Fédération nationale de la Libre Pensée** publiait un communiqué intitulé : « **12 diplômés universitaires « laïcité » : L'opération communautariste de Valls entre à l'Université** ». On y lit : « En février 2017, l'université de Lorraine sera l'une des douze universités en France à proposer un drôle de « diplôme » : le diplôme universitaire « Religion, laïcité et inclusion sociale ». L'objectif : « Fournir des outils en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et de préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions ». *On ne voit pas bien le rapport entre la laïcité et l'aide à la fonction d'aumônier. Normal : l'objectif de ces formations n'est pas d'enseigner le Droit.*

Ces « formations », qui ont vu le jour dans les cinq dernières années, ne tombent pas du ciel : c'est Manuel Valls qui en a organisé la création, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la laïcité, ni avec la volonté de répondre à une quelconque demande des étudiants ou des universités, mais qui a tout à voir avec le projet fondamental, plus vaste, de l'ancien Premier ministre, aujourd'hui candidat à la Présidentielle :

organiser une petite révolution communautaire et préparer des affrontements sur ce terrain.

Le rapport Messmer : développer les DU « laïcité »

*Commençons par un petit rappel : les fameux « Diplômes Universitaires » ne sont pas des diplômes. Ce sont des formations créées sur-mesure pour répondre à un besoin ponctuel. Ils portent le sceau de l'université, sont parfois un plus sur un CV, mais n'ont rien à voir avec le cycle actuel « licence master doctorat » (3/5/8) initié par la réforme **LMD**. Par contre, les frais d'inscription, eux, n'ont rien de formel : à titre d'exemple, le diplôme universitaire « religion et athéisme en contexte laïque » au Mans coûte 680 euros pour un étudiant, 3 150 pour un stagiaire en reprise d'études. On est loin des 250 euros pour une licence ou un master. Une manière de remplumer les comptes des universités par ces temps de vaches maigres.*

*Si les premiers de ces diplômes ont été créés par des organismes religieux tel que l'**Institut Catholique de Paris** ou en partenariat public-privé comme à Lyon (cohabitation université de Lyon 3 / Université catholique de Lyon), le nombre s'est largement accru après que le rapport **Messner**, commandé conjointement par **Généviève Fioraso**, alors ministre de l'Enseignement supérieur, et par **Manuel Valls**, Premier ministre de l'époque, a proposé de les généraliser. Dans la lettre de cadrage du rapport, signée par Manuel Valls, après avoir indiqué noir sur blanc que les « formations » dispensées par les institutions ca-*

tholiques étaient « une première étape » « méritant aujourd'hui d'être prolongées », ce rapport était demandé explicitement pour proposer la généralisation de ces formations, mais au sein des universités publiques cette fois.

Le rapport, intitulé « formation des cadres religieux musulmans », a donc logiquement offert ce pour quoi il avait été commandé : l'extension de ces formations qui avaient dès lors fonction de « proposer une approche universitaire du fait religieux ». Même dans les mots, on est loin de la laïcité.

Laïcité ou communautarisme ?

*On peut être déjà frappé d'une chose : la demande de généralisation de formations sur la laïcité est formalisée dans un rapport qui pose le problème de la formation des Imams. Ainsi, cela s'inscrit dans un objectif : stigmatiser les musulmans. **Le Figaro** titrera en mars 2013 suite à une : « Formation des imams à la laïcité : Valls à l'université de Strasbourg » un : « mieux «insérer» les imams étrangers dans la société française et la République ». Accoler les termes « Imams » et « étrangers » est le fait du **Figaro**, mais ceci ne détonne pas beaucoup dans la soupe communautariste ambiante.*

*Dans toutes les déclarations de **Manuel Valls**, il est clairement exprimé le fait que les Imams et les musulmans ne respecteraient pas la laïcité. De très nombreuses visites du Ministre dans les universités avaient comme but de faire la promo-*

tion de ces « diplômés ». A chaque fois, on nous ressert le problème des musulmans à qui il faudrait expliquer la laïcité. Problème : à aucun moment Manuel Valls n'a indiqué où était vraiment le problème. C'est pour une raison simple : il voit une atteinte à la laïcité là où il n'y en a pas... et inversement !

*En effet, lorsqu'une polémique a éclaté à l'université au sujet du port du voile par certaines étudiantes, **Manuel Valls** est vite monté au front : « il faudrait l'interdire » indique-t-il dans une tribune de **Libération** en avril 2016. Au nom de la laïcité ? Mais les étudiants sont des majeurs, usagers du service public. Qu'ils s'habillent en voile ou en minijupe n'est qu'une affaire privée. A nouveau, quand enfle la polémique sur le burkini, rebelote : Manuel Valls apporte tout son soutien en été 2016 aux Maires ayant décidé de prendre des arrêts anti-burkini.*

Par contre, le même ne verra aucun problème à ce que 8,5 milliards soient versés à l'enseignement privé à 97% catholique, pendant que l'Ecole publique craque de toutes parts par manque de moyens. Il faut bien braquer les projecteurs sur les tenues vestimentaires dans le domaine public pour couvrir cette forfaiture destructrice d'un pilier des institutions laïques en France. Pas de problème non plus avec le concordat d'Alsace-Moselle (les Imams n'en bénéficient pas, au passage). Sur les crèches catholiques dans les mairies, pareil : silence radio. C'est dans ce cadre d'ensemble que la pièce « DU Laïcité » vient s'insérer...

*La laïcité, ce n'est pas le dialogue avec toutes les religions pour qu'elles nous montrent le visage qu'on attend d'elles. La laïcité, c'est : toutes les religions chez elles, donc pas dans les institutions de la République (pas de crèche chrétienne par exemple). Inversement : pas d'investissement de la République dans les institutions religieuses. Chacun chez soi. Relevons que c'est à Strasbourg que **Manuel Valls** a fait ses annonces pour « un Islam de France » en mars 2015. Dans les mains de celui-ci, la laïcité est uniquement une manière de faire culpabiliser une religion, tout en faisant vanter les mérites d'un assouplissement de la laïcité quand il s'agit du concordat.*

*Voilà comment avance le projet d'affrontement communautaire destructeur de la laïcité et de la République. Un projet dangereux porté par des hommes dangereux ! Des « laïques » comme **Manuel Valls**, il y en a décidément plein au Vatican. »*

Une fois posé le cadre de ces Diplômes Universitaires, examinons le problème posé par cet enseignant

Ainsi donc, cet enseignant aurait commis un crime de « lèse-Laïcité », parce qu'il a donné son point de vue sur une loi ? Mais cela est permis à l'université, notamment par les **Franchises universitaires**, arrachées à la Monarchie et à l'Eglise. De plus, comme la **Libre Pensée** l'a indiqué clairement dans son communiqué du 11 janvier 2017, les **DU** ne sont pas de véritables

diplômes universitaires, contrairement à ce qu'ils affichent. Ces **DU** ne sont pas des **AOC**, mais de pâles succédanés. Le principe du contenu des diplômes, dans le cadre d'un programme établi, garanti par le monopole universitaire de la collation des grades, ne joue donc pas dans cette affaire. Les **DU** sont des « *machins* » qui n'ont rien d'universitaire.

Quand l'Inclusion aboutit à l'exclusion

Voilà qui pourrait sembler cocasse ; en vérité c'est plus qu'inquiétant : voilà un diplôme censé préparer à la laïcité, qui rappelons-le, garantit la liberté de conscience et protège la liberté d'expression, tandis que se trouve évincé un des membres de l'équipe pédagogique au motif qu'il y a un désaccord sur le fond de l'enseignement. On apprend que cet enseignant a été **dénoncé** au Ministère de l'Intérieur par certains de ses collègues, « *aux flics* » pourrait-on dire familièrement. Drôle d'ambiance qui « *respire* » bien le **Concordat**, beaucoup moins la concorde et le débat démocratique. Des méthodes très particulières, les divergences d'analyse se règlent à coup de dénonciation et d'exclusion. Rappelons que le *Concordat de 1801* faisait obligation aux prêtres de rapporter les propos séditieux contre **Bonaparte**, entendus lors des confessions auriculaires.

La liberté académique n'a pas survécu à ce DU RLIS de Metz

Pourtant la liberté académique est protégée par la Constitution. À juste raison, n'est-ce pas cette



La Raison

Mensuel de la Libre Pensée

N°635 - OCTOBRE 2018
Vendémiaire CCXXVII

3,50 €

AUJOURD'HUI, LES PLUS GRANDES MENACES PÈSENT SUR LA LOI DE SÉPARATION DE 1905



**RASSEMBLEMENTS LE 8 ET 9 DÉCEMBRE
DEVANT LES PRÉFECTURES POUR DIRE :
NE TOUCHEZ PAS À LA LOI DE 1905 !**

liberté qui permet aux enseignants chercheurs de se mettre debout et de dire face à l'Etat, aux religions, aux forces politiques, bref au monde entier : *« jusqu'à ce jour, nous avons dit cela et bien je crois que nous nous sommes trompés »*. Au **DU** « Religion, laïcité et inclusion sociale » de Metz, le message est simple : défenseurs de la

liberté universitaire et académique, circulez, il n'y a rien à voir !! Pourtant cette formation a été mise en place pour « *Transmettre un socle commun relatif au contexte socio-historique, au principe de laïcité et à ses mises en œuvre et applications.* ». **Vous n'êtes pas dans la ligne, c'est la porte !** Ainsi toute personne, membre des personnels ou étudiants, critiquant la **loi de 2004** est soudain un potentiel « *complotiste* », excusez du peu.

Pourtant Le **Président de l'Université** avait tenté de dédramatiser la situation. « *Dans sa liberté d'expression, un professeur a peut-être eu des propos qui ne collaient pas au cadre de l'enseignement. Je reste prudent parce qu'aucun participant au diplôme ne s'est plaint auprès de moi d'un quelconque problème, réagit Pierre Mutzenhardt. Il y a eu, en tout cas, à l'intérieur de l'équipe pédagogique, des discussions et il a été décidé que les choses allaient changer.* » Interrogé par nos soins (NDLR), l'enseignant concerné par la mesure a tenu à préciser : « *depuis le début de ma carrière d'enseignant en 1990, je n'ai jamais eu une promotion d'étudiants aussi curieux, actifs, respectueux et plaisants que ces participants de la première année du DU RELIENS !* » Et pourtant le Ministère de l'Intérieur a tranché, l'enseignant ne sera plus présent à la rentrée.

La Libre Pensée s'insurge contre cette remise en cause de la liberté académique pour tenter autoritairement d'imposer une version d'État sur la question de l'Islam.

N'est-ce pas **Manuel Valls**, alors qu'il était Premier Ministre, qui avait déclaré en 2017 au *Grand Rendez-vous d'Europe 1* : « *Nous nous ne pouvons pas perdre cette guerre de civilisation* », rappelant ainsi l'axe du Bien contre le Mal cher aux **Bush**.

Pour la **Libre Pensée**, l'exclusion de cet enseignant révèle une chose : si **Manuel Valls** est parti à Barcelone se refaire une carrière, ses réseaux antimusulmans, eux, sont toujours à l'œuvre. La **Libre Pensée** dénonce celles et ceux qui tentent d'utiliser le terme Laïcité à des fins de lutte contre les populations d'origine arabo-musulmane.

L'Histoire retiendra le caractère tragi-comique de la situation : un **DU** fabriqué de toutes pièces pour justifier la xénophobie antimusulmane s'est retourné en son contraire. C'est l'arroseur arrosé et qui se plaint d'être mouillé. Ce **DU** n'est qu'un **Dahu**, animal improbable et fantasmatique. **Il faut chasser le DU !**

C'est pourquoi, pour la restauration pleine et entière de la liberté de conscience, la Libre Pensée appelle à se regrouper les 8 et 9 décembre 2018 devant les Préfectures de France.

Pour la défense de la loi de 1905 !

La fabrique de l'islamisme, un rapport partial pour un projet concordataire

Le 9 septembre 2018, l'Institut Montaigne (1) a publié le rapport de M. **Karim El Karoui** intitulé *La Fabrique de l'islamisme*, dont les pré-supposés et les préconisations alimentent le débat public, ce volumineux document proposant, pour l'essentiel, de soumettre les musulmans résidant en France à une forme de tutelle indirecte exercée par l'État. Ce rapport a vocation à nourrir, sur la question de « *l'islam de France* », les réflexions du Président de la République aux oreilles duquel, dit-on, M. Karim El Karoui murmurerait.

Ancienne plume de M. **Jean-Pierre Raffarin** à Matignon, en 2002, puis, de février 2005 à mai 2007, conseiller technique au cabinet de M.

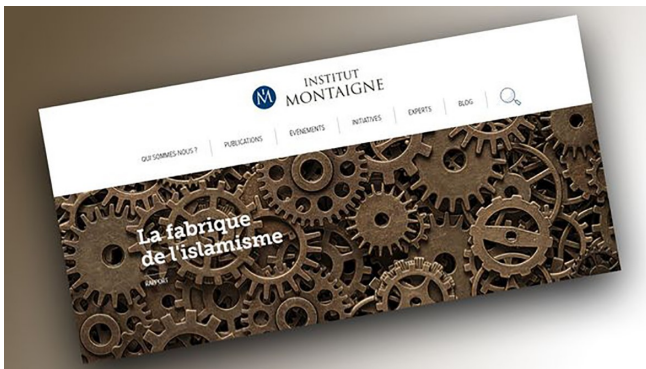


Image: <http://www.institutmontaigne.org/>

Thierry Breton, ministre de l'Économie et des Finances dans le gouvernement de M. **Dominique de Villepin**, l'intéressé a dirigé, à partir de 2006, les opérations de fusions-acquisitions d'entreprises en Afrique pour le compte de la Banque Rothschild où l'actuel locataire de l'Élysée a aussi œuvré, dès septembre 2008, avant de rejoindre le secrétariat général de l'Élysée, en 2012. Fondateur et président du Club XXI^e siècle, en 2004, M. Karim El Karoui a également brièvement présidé en 2010, à la demande de M. **Bertrand Delanoë**, alors Maire de Paris, *l'Institut des cultures d'Islam*. A la suite de la Révolution du jasmin de 2011, il est apparu que M. Karim El Karoui, dont l'un des oncles avait occupé les fonctions de Premier ministre de la République tunisienne de 1989 à 1999, devait quitter cette présidence pour avoir dispensé ses conseils « techniques » au dictateur **Ben Ali**, au pouvoir de 1987 à 2011, afin d'aider celui-ci à s'y maintenir.

La Fabrique de l'islamisme constitue le dernier volet d'un triptyque consacré par l'Institut Montaigne à l'Islam contemporain, non pas d'un point de vue strictement académique, mais dans une perspective directement politique. En 2016 et 2017, l'institut a rendu publics deux autres rapports rédigés par M. Karim El Karoui, respectivement intitulés *Un Islam français est possible* et *Nouveau monde arabe, nouvelle politique arabe pour la France*. Le premier dressait un portrait des musulmans résidant en France, probablement assez éloigné de la réalité : selon ce

rapport, ceux-ci représenteraient 5,6 % de la population totale (environ 3,8 millions de personnes) dont près du tiers (28 %) seraient influencés plus ou moins fortement par des islamistes (plus d'un million de personnes).

Le deuxième rapport recommandait une inflexion majeure de la politique extérieure de la France en direction du monde arabe, et notamment des pays du Maghreb, de manière à traiter deux priorités. Interrogé par une chaîne de télévision sur son rapport de 2017, M. Karim El Karoui indiquait à cet égard : « *Nos deux grands sujets sont l'Islam et les migrations. Il faut qu'on invente une nouvelle façon de gérer ces deux questions-là qui sont cruciales pour le présent et l'avenir de la France.* »

S'agissant du volet de l'action extérieure de la France, il préconisait de s'occuper moins qu'actuellement des pays du Golfe persique (2) et davantage de ceux du Maghreb afin de développer avec ces derniers, sur un présumé pied d'égalité, une politique sécuritaire pour combattre l'islamisme, moyennant une aide économique et financière en leur faveur. M. Karim El Karoui a ainsi apporté sa contribution à l'élaboration de la politique en train de se mettre en place : par exemple, après avoir conclu un accord semblable avec la Turquie, l'Union européenne vient d'accorder une aide de 200 millions d'euros au Maroc qui, en contrepartie, refoule dans le sud du pays les migrants africains se rendant en Europe par les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla,



L'ampleur de la documentation réunie par M. Karim El Karoui (...) ne doit pas faire illusion...

situées au nord. Dans le dernier opus de ce triptyque, qui s'appuie sur les conclusions de son rapport antérieur *Un Islam français est possible*, M. Karim El Karoui examine la situation de quatre pays (la France, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni) et traite notamment des mesures à prendre sur le territoire national pour lutter contre l'islamisme.

L'ampleur de la documentation réunie par M. Karim El Karoui pour nourrir *La Fabrique de l'islamisme* - 200 ouvrages consultés, 122 000 documents issus des archives du ministère des Affaires étrangères d'Arabie Saoudite analysés, 275 fatwas d'origine « *salafiste* » (3) examinées - ne doit pas faire illusion : son travail repose sur des a priori idéologiques, des biais méthodologiques et des omissions qui découlent de la volonté de démontrer le bien-fondé de ses conclusions pratiques tendant à mettre les musulmans résidant en France sous tutelle indirecte de l'État.

Une exonération de toute responsabilité des anciennes puissances coloniales

En premier lieu, M. Karim El Karoui simplifie à l'extrême l'histoire du monde arabo-musulman et fait reposer le développement de l'islam politique radical, qu'il réduit à une idéologie sans base matérielle ni réelle profondeur historique, sur deux causes endogènes. D'une part, celui-ci se nourrirait d'un mouvement de « *désoccidentalisation* » du monde. D'autre part, il résulterait concomitamment de la modernisation très rapide des pays musulmans et, notamment, du changement de la situation des femmes qui y vivent. La chute du taux de fécondité et l'accès d'un nombre croissant des jeunes filles à l'enseignement supérieur y auraient largement contribué. En effet, l'auteur considère que l'islamisme « [...] *conceptualisé dès les années 1920, a connu un succès populaire majeur à partir des années 1970 et surtout 1980 [en raison de] la modernisation extrêmement rapide des sociétés arabes, incarnée par l'affirmation de la place des femmes dans la société, la baisse de la démographie ou encore l'amélioration du niveau d'éducation qui a paradoxalement contribué au succès de l'islamisme. C'est au moment où les sociétés changent que le besoin de conservatisme s'exprime.* » Si le phénomène qu'il met en évidence a probablement eu une part dans l'affirmation d'un islam politique radical, celui-ci s'est toutefois abreuvé à d'autres sources, extérieures ou propres au monde arabe. **M. Karim El Karoui** en méconnaît la complexité ou s'emploie à l'ignorer. Les conséquences de la

colonisation et la situation sociale des populations musulmanes résidant en France sont ainsi volontairement minorées dans l'explication de l'essor d'un islam politique radical.

Le poids des séquelles de la colonisation est minoré : le panarabisme conservateur instrumentalisé contre la Nahda est ignoré.

M. Karim El Karoui présente de manière trop simpliste les traumatismes passés et présents de la colonisation. Réduite, selon l'auteur, à une simple « parenthèse [...] qui avait veillé à cantonner l'Islam à la spiritualité », la présence coloniale au Maghreb et au Proche-Orient, pour l'essentiel française et britannique, « est à l'origine de réactions intellectuelles d'envergure au XIXe et XXe siècles. Alors qu'un premier courant œuvre pour un retour à la tradition doctrinale du Prophète, le deuxième invoque la nécessité d'une réponse moderniste, dans laquelle la réforme religieuse est mise au service de la renaissance des sociétés. Il s'agit de prendre le meilleur de l'Occident : la technologie et l'éducation, tout en rejetant les principes coloniaux [...] » Puis, nouvelle phase, se développe de manière endogène et spontanée « [...] la construction de l'idéologie islamiste [...] » qui a permis, à partir des années 1980, « [...] la maturation des mouvements islamistes et [...] une évolution de leurs discours qui se sont affranchis de la référence occidentale. »

Ce faisant, il feint d'ignorer la nature profonde du puissant mouvement arabe de réveil littéraire,

culturel et politique au cours des XIX^e et XX^e siècles, dont les effets se font sentir encore aujourd'hui et relativisent la portée réelle de l'islam politique radical. La **Nahda** a alimenté un vigoureux élan nationalitaire, dirigé contre le colonisateur et l'oppresseur ottoman, qui s'est effondré en 1923. **Jean-Pierre Filiu**, dans un ouvrage intitulé *Les Arabes, leur destin et le nôtre*, indique à juste titre que ce réveil « [...] *n'a pas épuisé sa promesse de libération* » à ce jour : le Printemps arabe de 2010 et 2011 en témoigne. Globalement, la **Nahda**, qui a emprunté souvent des voies autoritaires en vue de restaurer la splendeur musulmane aux couleurs du monde moderne, a constitué un mouvement d'émancipation politique dans des cadres nationaux, qui s'est amplifié à la suite de la trahison de la promesse faite aux peuples du Hedjaz pendant la Grande Guerre d'un grand royaume arabe, de la reconnaissance par **Lord Balfour** du bien-fondé de la création d'un foyer national juif en Palestine au détriment des populations locales et du partage secret du Proche-Orient entre la France et l'Empire britannique par les accords secrets **Sykes-Picot** de 1916, rendus publics par la Russie révolutionnaire en 1918.

Ainsi, figure éminente de la Nahda, **Saad Zaghoul** a fondé le parti **Wafd** pour négocier l'indépendance de l'Égypte à la conférence de Paris, en 1919. Ses partisans et lui ne pouvant mener à bien leur projet, les autorités britanniques ont arrêté le leader égyptien et l'ont déporté à Malte. Devant ce coup de force de Londres, le peuple égyptien s'est soulevé. Il a

payé le prix fort de son audace, puisqu'une sauvage répression s'est abattue sur l'Égypte : les troupes britanniques ont fait périr environ un millier d'Égyptiens. De même, dans les années trente, **Habib Bourguiba**, fondateur du *Néo-Destour*, est parvenu à penser le politique en dehors de la religion. Sur l'instant, il a pu paraître pactiser avec le colonisateur. Avec le recul historique, il s'est révélé l'émancipateur de la Tunisie et du peuple tunisien et le modernisateur du pays qui a accédé à l'indépendance en 1956. Enfin, M. Karim El Karoui semble considérer implicitement comme négligeables les souffrances causées par les plaies de la colonisation, puis de la guerre d'indépendance de l'Algérie, enfin de la confiscation partielle de la Révolution algérienne par l'armée.

Face à la montée du réveil arabe et pour défendre leurs intérêts géostratégiques, les impérialismes ont exploité, voire suscité, des oppositions aux forces de progrès qui s'exprimaient en terre d'Islam. Dès 1885, trois ans à peine après leur mainmise de fait sur l'Égypte, le gouvernement et les services secrets britanniques rencontraient à Londres **Jamal Eddine al-Afghani** en vue de créer une alliance entre l'Égypte, la Perse, l'Afghanistan et l'Empire ottoman ayant pour objet de contenir l'avance des Russes en Asie centrale dans le cadre de la rivalité entre les deux empires que l'on désigne par la formule *le Grand jeu*. Musulman de façade plus que de conviction, Jamal Eddine al-Afghani peut être regardé comme le premier fondateur d'un courant pani-

slamiste réactionnaire hostile aux indépendances nationales des peuples d'Orient, et notamment des Arabes, encore dans les griffes de *la Sublime Porte*.

En raison des bouleversements qu'a entraînés la Grande Guerre ainsi que de la domination britannique des peuples installés dans la vaste zone allant de la Méditerranée orientale à l'Inde, Londres a eu besoin d'alliés face aux forces de progrès qui s'affirmaient. Ainsi, dans l'Égypte du roi Fouad I^{er}, formellement indépendante depuis 1922 mais sous influence anglaise, la résistance du Premier ministre **Saad Zaghoul** aux demandes de Londres tendant au départ de l'armée égyptienne du Soudan et l'essor du parti socialiste (1921) puis communiste (1923) égyptien, lié à un mouvement syndical qui organisa notamment une puissante grève générale à Alexandrie en 1924, impitoyablement réprimée, le gouvernement britannique, avec l'appui de la *Suez Canal Company*, a suscité la création des **Frères musulmans** en 1928 par l'instituteur **al-Banna**. À côté, naissaient d'autres forces réactionnaires, notamment un parti fasciste égyptien en 1929. De même, l'Empire britannique a consacré en 1932 la conquête du Hedjaz par la dynastie **Saoud**, avec laquelle il était lié par un traité de protection depuis 1915 et qu'il a installée sur le trône du nouvel État d'Arabie Saoudite.

En Palestine, avant la Seconde guerre mondiale, tout en soutenant le renforcement du foyer national juif promis aux sionistes par Lord Balfour,

l'Empire britannique a nourri les tendances panislamiste et wahhabite du grand mufti de Jérusalem, **al-Husseini**, qui s'est retourné par la suite contre Londres en constituant le *Haut Comité arabe* lors de la Grande révolte arabe de 1936, le point de départ de la lutte pour l'indépendance nationale du peuple palestinien, puis en se rapprochant du III^e Reich.

A partir de 1945, les Etats-Unis envisageaient de créer des Etats islamistes pour contenir l'Union soviétique. Ils se sont notamment appuyés sur l'Arabie saoudite qui avait consenti une concession pétrolière à la société *Aramco* dès 1933, un an après l'accession des **Saoud** au pouvoir. En 1943, **Roosevelt** a considéré que l'Arabie saoudite wahhabite était un élément du dispositif de défense des Etats-Unis qui ont installé notamment une base militaire à Dharan, en activité durant toute la période de coexistence pacifique avec l'Union soviétique. Ils s'appuyaient également sur les *Frères musulmans* pour combattre dans l'ensemble du Proche-Orient les formations politiques progressistes et laïques, notamment le parti **Baas**, tant syrien qu'irakien, ou les partis communistes égyptien et syrien. Ils ont échoué néanmoins à renverser **Nasser** qui chassa les *Frères musulmans*, contraints de se replier en Arabie saoudite. Pour autant, ces derniers sont demeurés des supplétifs de la politique impérialiste, notamment dans la Syrie d'**Hafez el-Assad**, arrivé au pouvoir en 1970. Dans les années 1980, les Etats-Unis et Israël se sont appuyés sur les *Frères musulmans* du **Hamas**, fondé par le

cheikh **Yassine** dans la bande de Gaza, pour combattre l'OLP et l'affaiblir face à Tel-Aviv.

De la même façon, dans les années soixante, les étudiants afghans de retour de l'Université *al-Azhar* du Caire travaillèrent pour les *Frères musulmans* en Afghanistan, un pays où la foi était pourtant traditionnellement étrangère à la politique. En 1973, le prince **Daoud** a renversé le roi et fondé une république. En 1978, le gouvernement Daoud a chuté à son tour. Un gouvernement dit socialiste a pris le pouvoir et signé un traité d'amitié avec l'Union soviétique. La droite islamiste, liée aux *Frères musulmans*, a alors entamé une résistance armée dans le nord-est du pays dès le mois de mars 1979, avec le soutien du Pakistan et de la CIA. L'Union soviétique est alors intervenue en Afghanistan pour aider le gouvernement **Taraki** à reprendre les territoires sécessionnistes. D'après la CIA, environ 300 000 combattants panislamistes, dont 34 000 venant de multiples pays du Proche-Orient, sont passés en Afghanistan. Ils ont ailleurs agi par la suite, notamment dans les Balkans lorsque l'ex-Yougoslavie a explosé et fut le théâtre d'une épuration ethnique consacrée par les accords de Dayton de 1995.

Enfin, les Etats-Unis ont enrôlé le clergé chiite pour intervenir en Iran sans toutefois parvenir à en faire un allié durable jusqu'à l'écrasement du régime baasiste de **Saddam Hussein** à la suite de la guerre d'Irak de 2003. En 1953, les ayatollahs les ont aidés à rétablir le Shah d'Iran sur le trône

de l'ancienne Perse, après avoir destitué le Premier ministre démocratiquement élu, **Mossadegh**, qui venait de nationaliser l'*Anglo-Persian Oil Company*. En 1979, s'ils ont confisqué la révolution iranienne ayant abouti au renversement du Shah, pour autant ils ont manifesté leur hostilité aux Etats-Unis qui ont poussé, dès 1980, l'Irak, également chiite à 65 %, à engager la guerre contre l'Iran. Depuis la chute puis l'exécution de Saddam Hussein, les chiïtes servent de point d'appui aux Etats-Unis en Irak et constituent l'ossature des gouvernements fantoches d'un pays en décomposition.

Des monstres sont donc nés de l'instrumentalisation par les pays impérialistes de groupes religieux panislamistes pour combattre les forces de progrès issues du réveil arabe, avec l'aide notamment de l'Arabie saoudite, sur une toile de fond de redistribution des cartes au Proche-Orient. Comme le **Golem** du *Talmud* ou celui créé par le rabbin **Loew** à Prague au XVI^e siècle, la politique conduite par les impérialismes au Proche-Orient a échappé à leur contrôle, dans le cadre de la politique de terreur propre à la coexistence dite pacifique conduite conjointement par les puissances occidentales et la bureaucratie du Kremlin, puis dans la volonté de toute puissance de l'impérialisme américain à la suite de la chute du Mur de Berlin. Au surplus, à l'humiliation de la colonisation s'est ajouté le ressentiment de ces monstres politiques contre leur créateur lui-même. Aujourd'hui, à la différence du rabbin qui façonne le **Golem** indocile, les Etats-Unis et les

impérialismes qui le suivent ne sont pas en mesure d'effacer le mot « *mort* » qui siège sur le front de l'être incontrôlable aux côtés des mots « *vérité* » et de l'un des noms de Dieu.

En 1987, l'organisation *Maktab al-Khatamat* appuyant les forces afghanes hostiles à l'Union soviétique en leur faisant parvenir les soutiens financiers du Proche-Orient, et notamment d'Arabie Saoudite, a donné naissance à *Al-Qaïda* qui réalisa les attentats de New-York, le 11 septembre 2001, de Casablanca, le 16 mai 2003, de Madrid, le 11 mars 2004, et de Londres, le 7 juillet 2005.

En 1991, la nébuleuse des *Groupes islamiques armés* (GIA) a vu le jour en Algérie, à la veille des élections qui donnèrent la majorité au *Front islamique du salut* (FIS). Elle est responsable d'une série d'attentats en Europe, dont celui du métro Saint-Michel à Paris en 1995. Sans tenter de résoudre la question de savoir si les forces de sécurité algériennes ont infiltré les GIA durant la guerre civile qui a déchiré ce pays jusqu'en 2000, il importe toutefois de savoir qu'une partie importante de leurs 10 000 combattants ont été formés en Afghanistan dans les camps d'entraînement d'*al-Qaïda*.

En 2003, à la suite du déclenchement de la guerre en Irak qui a jeté l'ensemble du Proche-Orient dans le chaos, **al-Zarqaoui**, formé dans les camps d'entraînement en Afghanistan, a fondé la branche d'*al-Qaïda* dans le nord de ce pays, ex-



De tout cela, M. Karim El Karoui ne dit rien...

Photo : lalibre.be

sangue après vingt ans d'embargo. Il s'agissait d'y combattre l'occupant américain et, plus globalement, l'impérialisme incarné dans la coalition qui est intervenue en Syrie à partir de 2011. Bon nombre de militaires ayant soutenu Saddam Hussein ont rejoint ce groupe ou sa dissidence née en 2007, le *Front du djihad et de la réforme*. **Al-Zawahiri** est parvenu à fédérer au moins une partie de ces organisations dans l'Etat islamique en Irak et au Levant, qui, pour la première fois, a entendu asseoir son action sur une base territoriale pour atteindre un objectif principal : écraser les chiïtes sur lesquels Washington s'appuie pour former les gouvernements d'Irak, notamment ceux d'**Hassan al-Maliki**.

De tout cela, M. Karim El Karoui ne dit rien, alors qu'il paraît manifeste que ces événements ont contribué de loin ou de près à l'essor d'un islam politique radical. Il se borne à dresser la chronologie du processus de formation de l'idéologie des Frères musulmans et des salafistes,

deux branches d'un islam fondamentaliste dont il récuse par ailleurs la distinction opérée, en général, par les observateurs. Ce parti pris d'ignorance du poids de l'histoire dans la montée de l'islam politique radical, pour partie engagé dans la voie du terrorisme, ainsi que l'amalgame entre ces deux courants constituent sans aucun doute une faiblesse majeure de l'analyse conduite par M. Karim El Karoui au cours des 600 pages du rapport.

La situation sociale de la population musulmane est volontairement sous-estimée comme cause de « l'islamisme »

M. Karim El Karoui le dit clairement dans *La Fabrique de l'islamisme* : « *Les facteurs socio-économiques, bien qu'opérants, ne sont pas les plus déterminants, car ils n'expliquent rien à eux seuls* » de l'essor d'un fondamentalisme religieux musulman et d'un islamisme politique radical. En quelque sorte, les conditions matérielles d'existence des individus n'auraient qu'une part résiduelle dans l'émergence d'un phénomène qui trouverait sa source principale dans le développement autocentré d'une idéologie islamiste, élaborée et véhiculée par les *Frères musulmans* puis les salafistes.

S'il n'y a pas de cause univoque de « *l'islamisme* », pour autant il paraît hardi de soutenir que la question sociale intervient de façon marginale. Ainsi, bien qu'il entende relativiser le poids des déterminations sociales dans l'affirmation d'une reli-

giosité marquée des populations musulmanes issues de l'immigration, M. **Vincent Tournier**, maître de conférence à l'*Institut d'études politiques de Grenoble*, note dans un article, publié en 2013 dans le numéro 2 du volume 32 de la revue *Politique et société*, que : « *Par rapport aux autres religions, les musulmans sont en effet plus souvent issus de milieux défavorisés. Ils ne signalent pas davantage de problèmes financiers, mais leurs parents ont peu fait d'études et leur mère a rarement exercé une activité professionnelle. En outre, les musulmans résident souvent dans une ZUS (4) et ont souvent fait leurs études dans des collèges à forte concentration d'immigrés ; ils sont moins diplômés et moins insérés dans la vie professionnelle, et ont moins accès aux catégories de cadres ou de professions intermédiaires.* » Dans un article publié dans le numéro du 28 décembre 2015 du journal *Libération*, M. **Pierre Beckhouche**, professeur à l'université *Paris I Panthéon-Sorbonne*, est même plus catégorique encore : « [...] *il y a un domaine dans lequel on dispose déjà de toutes les connaissances nécessaires pour mesurer son rôle dans ce terrorisme contemporain : les insuffisances de la cohésion sociale française et les échecs de l'action publique en direction des couches populaires. Cela fait trente ans que les chercheurs ont montré les erreurs de deux de nos politiques publiques : 1) une éducation nationale dont le but stratégique reste de sélectionner l'hyper-élite, celle des grandes écoles, au lieu de se consacrer, prioritairement, aux enfants déclassés - et qui se trouvent être souvent issus de familles*

musulmanes ; 2) un urbanisme qui concentre des populations de bas niveau social dans des territoires désormais trop vastes pour pouvoir être améliorés par les seuls élus locaux. Les interactions de ces deux erreurs rajoutent à la difficulté [...] »

Il est également audacieux de gommer l'importance des questions politiques. Dans l'article déjà cité, M. Vincent Tournier le souligne : « *Les musulmans nés en France ont donc pour particularité d'être relativement mobilisés par les enjeux internationaux. Cette surpolitisation des musulmans se vérifie aussi avec l'intérêt pour la politique du pays d'origine. Là encore, c'est bien l'Islam qui apparaît comme un facteur de politisation, aussi bien pour les personnes nées en France que pour celles qui sont nées à l'étranger.* »

De cela, M. Karim El Karoui n'a cure. Par la force de leur seul pouvoir de conviction et en raison de l'efficacité de leur organisation, les Frères musulmans puis les salafistes auraient réussi à rallier à l'islamisme politique radical, 28 % de la population musulmane résidant en France, sans que la situation sociale des personnes concernées ait constitué un terreau favorable à ce phénomène. Il minore aussi l'incidence de la politique de l'impérialisme sur l'essor de l'islamisme. Il nie ainsi implicitement que l'idéologie islamiste serve de point d'appui à l'expression d'un mouvement sourd et profond de protestation contre la souffrance sociale, les discriminations qui l'ac-

compagnent et la politique menée au Proche-Orient de la part d'une fraction des musulmans résidant en France. Les émeutes s'étant produites dans certains quartiers, en 2005, en témoignent.

Une mise sous tutelle indirecte de l'État des musulmans résidant en France clairement revendiquée

Pour résoudre le problème spécifique de la montée très relative de l'islamisme politique radical en France, M. Karim El Karoui préconise de soumettre la totalité de la population musulmane y résidant à un régime culturel spécifique. Selon l'auteur, parce que : « [...] *l'islamisme n'est pas le sous-produit d'un Occident imparfait, mais une idéologie, un récit global qui vise à donner une explication au monde, un sens à la vie, un destin collectif aux musulmans [...]* », « *La raison [commande d'] imaginer une stratégie multi-dimensionnelle : une nouvelle organisation de l'Islam, en France et en Europe, une prise en compte du sujet dans nos relations diplomatiques, une mise à l'agenda du sujet au niveau européen, la promotion par les musulmans européens d'un discours alternatif, une nouvelle organisation pour l'État face à ce problème.* »

Ce glissement de la partie au tout jette implicitement la suspicion sur l'ensemble de cette population. Il est donc inacceptable. En réalité, il procède d'une vision sécuritaire globale dont l'un des axes consiste à préconiser des mesures à caractère concordataire destinées à mettre un car-

can sur la religion musulmane et, par suite, à traiter tous ses fidèles comme des citoyens de seconde zone, portant le poids d'une culpabilité présumée de dérive terroriste potentielle. A cet égard, M. Karim El Karoui aimerait d'ailleurs probablement que les Pouvoirs publics puissent avoir les coudées plus franches. Il écrit, avec une pointe de regret : « *Quant à l'État qui a en charge la cohésion nationale, il ne peut rester indifférent face au séparatisme promu par certains groupes islamistes. Mais, sur le plan religieux, il ne peut au mieux que jouer un rôle de facilitateur compte tenu de la laïcité de la République française.* »

A titre principal, M. Karim El Karoui préconise de constituer une *association musulmane pour l'Islam de France* (AMIF), dont les ressources proviendraient d'une « taxe » (5) sur la viande hallal. Il recommande également diverses mesures d'accompagnement.

Une association impulsée par l'État pour régir le culte musulman

La loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des Églises et de l'État, afin de garantir la liberté de conscience de chacun dans la République, interdit à l'État de salarier les ministres du culte, de subventionner les associations culturelles et de reconnaître par un acte juridique quelconque les religions. Il suit de ces dispositions, traduction en droit positif de l'article 10 de la *Déclaration des droits de l'Homme et du ci-*

toyen du 26 août 1789, que les cultes sont mis à distance de la *res publica*, de la chose publique. A l'inverse, les Pouvoirs publics n'ont aucune légitimité à s'ingérer dans le fonctionnement des cultes. Ils doivent seulement s'assurer que la liberté de leur pratique est assurée.

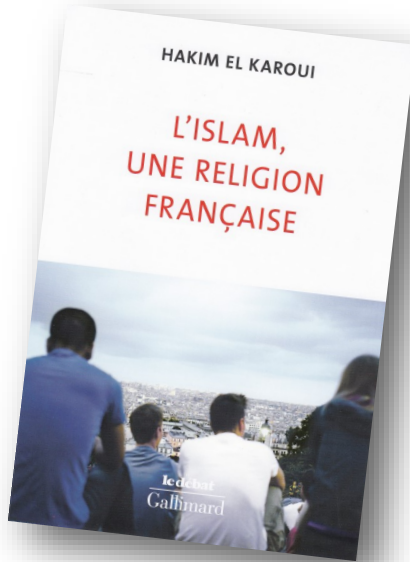
Ces principes ont subi une grave entorse depuis 15 ans. A la suite des initiatives de plusieurs ministres de l'Intérieur - MM. **Pierre Joxe**, **Jean-Pierre Chevènement** et **Daniel Vaillant** pour l'essentiel -, le culte musulman est, en effet, soumis à un crypto-concordat. En 2003, sur le fondement de la **loi du 1^{er} juillet 1901** relative au contrat d'association, dont l'esprit sinon la lettre s'est ainsi trouvé détourné, le recteur de la mosquée de Paris a créé, à la demande du Gouvernement présidé par M. **Jean-Pierre Raffarin**, le *Conseil français du culte musulman* (CFCM) qui a regroupé de manière contrainte l'ensemble des courants traversant l'Islam en France et dont l'action est relayée par 22 conseils régionaux (6). Mieux : à l'issue des premières élections au conseil d'administration du CFCM, le Gouvernement a imposé à sa présidence le recteur de la mosquée de Paris, lié à l'Algérie, bien qu'il ait recueilli le plus faible nombre de voix au terme du scrutin organisé parmi les fidèles. Le CFCM est réputé l'interlocuteur privilégié du Gouvernement : il est censé parler d'une seule voix aux Pouvoirs publics, au nom de tous les musulmans résidant en France, alors que l'islam sunnite (7), en France comme ailleurs, est multiple par nature.

Sans doute parce que le CFCM n'a pas rendu tous les services que l'État attendait de lui, le Gouvernement présidé par M. **Bernard Cazeneuve** a publié le décret du 6 décembre 2016 créant la *Fondation de l'Islam de France* (FIF), reconnue d'utilité publique et portée sur les fonds baptismaux par l'intéressé lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Actuellement présidée par M. Jean-Pierre Chevènement, qui a affirmé publiquement son soutien à « [...] *une laïcité qui libère l'élan religieux* », celle-ci a officiellement un objet culturel et éducatif et son financement est assuré par des dons. Son action étant théoriquement étrangère au culte, elle pourrait percevoir des fonds publics. Or, la réalité paraît plus complexe. Ainsi, la FIF dispense des cours de français destinés aux imams ou parraine l'École nationale de l'aumônerie hospitalière musulmane d'Ostwald, près de Strasbourg.

M. Karim El Karoui entend ajouter un étage à cet édifice, au risque peut-être de provoquer à terme des querelles de compétences entre ces différentes entités. Il préconise « [...] *la création d'une institution chargée d'organiser et de financer le culte musulman (formation et rémunération des imams, construction des lieux de culte, travail théologique et lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme) : l'association musulmane pour l'Islam de France (AMIF)*. » Les Pouvoirs publics impulseraient cette initiative visant à donner à l'État un instrument de contrôle centralisé du culte musulman dans tous ses aspects :

formation de ses ministres, édification de lieux de prières et doxa religieuse officielle. Non seulement cette vision bonapartiste des rapports entre les cultes et l'État est étrangère à l'esprit de la loi du 9 décembre 1905 mais elle nie la nature même de l'islam sunnite, une religion par nature très rétive à l'uniformité, tant du discours théologique que de l'organisation des fidèles.

A cet égard, M. Karim El Karoui s'exprime sans détours : *« il est essentiel de disposer d'un discours religieux musulman en français alternatif à celui aujourd'hui dominant sur les réseaux sociaux, le discours salafiste. A l'image du dispositif **PREVENT** mis en place par les Britanniques, la France doit se doter de moyens et de réseaux importants pour diffuser ce contre-discours. »* Dans cette affaire, l'aspect financier serait prépondérant. Adossée à la FIF, l'AMIF serait financée par, outre les dons, une redevance sur la vente de viande hallal et un pourcentage sur les dépenses engendrées par le pèlerinage à la Mecque. En dernier ressort, il s'agit d'une question d'hommes. M. Karim El Karoui tient des propos très directs : *« la place prépondérante laissée aux pays d'origine des familles musulmanes et la mauvaise gestion de l'argent lié au commerce du halal, du pèlerinage et des dons individuels empêchent l'émergence d'un islam géré en France par des Français en fonction des intérêts des musulmans de France. L'islam de France, contrairement à ce que l'on dit, n'est pas pauvre. Il faut simplement que ceux qui l'appauvrissent s'écartent de la gestion des flux fi-*



M. Karim El Karoui recommande donc d'approfondir la politique crypto-concordataire...

nanciers liés à lui et qu'une gestion saine permette de réguler le marché des consommations islamiques tout en permettant la constitution d'une caisse centrale destinée à servir l'intérêt général : financer le travail théologique qui s'impose contre l'islamisme, permettre la formation de cadres religieux, salarier les imams, lutter contre la xénophobie antimusulmane, lutter aussi contre l'antisémitisme affiché par certains musulmans. »

M. Karim El Karoui recommande donc d'approfondir la politique crypto-concordataire menée

par les gouvernements successifs depuis quinze ans. La mise en œuvre de sa proposition de création de l'AMIF marquerait un pas en avant très important dans la voie de la constitution d'un culte musulman national contrôlé, en dernier ressort, par des instances qui lui sont étrangères. Non seulement la liberté de conscience des musulmans serait mutilée mais la loi du 9 décembre 1905 concernant la Séparation des Églises et de l'État, clé de voûte des libertés fondamentales dans la République, le serait également. Pire : il n'est pas certain que le but poursuivi, à savoir la lutte contre « *l'islamisme* » au prix d'une mise sous tutelle de tous les musulmans résidant en France, serait atteint. Il ne faut pas écarter l'hypothèse d'une amplification de la présence d'un islam politique radical.

Des mesures annexes

En premier lieu, M. Karim El Karoui reprend les conclusions de son précédent rapport *Nouveau monde arabe, nouvelle politique arabe pour la France*. Bien sûr, il insiste sur les relations à établir entre la France et, d'une part le Maghreb, d'autre part l'Arabie saoudite, où le salafisme trouve son origine. Il recommande notamment d'obtenir de ce pays du Golfe persique l'assurance que l'AMIF aura le monopole de l'organisation, avec des agences de voyages agréées, du pèlerinage à la Mecque. Il mise également sur l'ambition présumée réformatrice de M. **Mohammed Ben Salmane** pour s'en faire un allié en vue de construire un nouveau discours théolo-

gique. Il écrit : « nous avons la conviction que **Mohamed Ben Salmane** ne peut garantir la réussite de la transformation sociale qu'il a entreprise sans la coopération du champ religieux saoudien. Il a besoin de renouveler le personnel politico-religieux pour qu'une nouvelle génération d'oulémas s'affirme et qu'un nouveau discours émerge. Dans le même temps, l'influence des grands oulémas saoudiens, méconnue mais très importante en France, et probablement en Europe, où ils font figure de références théologiques, doit être prise en compte. Nous avons donc des intérêts communs dans le champ religieux. Dès lors, la coopération, forcément très prudente, compte-tenu du passif accumulé par l'Arabie saoudite du fait de la diffusion du salafisme et du caractère non démocratique de son régime, devrait se pencher, outre le développement d'un contre-discours face aux terroristes et l'organisation du pèlerinage, sur un travail théologique dont l'objectif serait de trouver les bonnes réponses aux concepts émis par les Saoudiens qui posent tant de problèmes en France. C'est le paradoxe de la situation : pour lutter contre le salafisme saoudien, nous avons besoin des Saoudiens. » La manière dont s'insèrent dans ce plan les ventes d'armes à ce pays, M. Karim El Karoui n'en dit mot.

En second lieu, M. Karim El Karoui préconise de s'appuyer sur le ministère de l'Éducation nationale pour allumer des contre-feux destinés à faire reculer le salafisme. D'une part, il recommande de développer l'enseignement de la langue arabe

de manière à détourner les jeunes de la fréquentation des sites fondamentalistes qui utilisent cet idiome. Son message a trouvé l'oreille attentive de M. **Jean-Michel Blanquer**, ministre de l'Éducation nationale. Néanmoins, la réussite n'est pas au bout de la rue. D'autre part, il entend convaincre le Gouvernement de chercher un relais du côté des enseignants eux-mêmes : *« former les cadres et les enseignants à la laïcité qu'ils ne connaissent pas toujours, c'est essentiel. Leur apprendre à interpréter les manifestations de l'extrémisme religieux aussi. Comprendre ce qui est admissible au nom de la liberté de croyance et ce qui ne l'est pas parce que cela viole cette même liberté de croyance (qui est aussi celle de ne pas croire) est crucial. »* Toute la question est de savoir de quelle laïcité il s'agit. Celle ayant une puissante saveur de liberté individuelle ou celle ayant le goût amer d'un crypto-concordat antimusulman ? En l'espèce, cette question est par elle-même une réponse. Enfin, M. Karim El Karoui propose de développer un travail de renseignement qu'il désigne pudiquement par les termes suivants : *« la connaissance des tenants idéologiques et des aboutissants politiques et sociaux de l'islamisme »*.

En complément de sa proposition principale, M. Karim El Karoui entend donc s'appuyer sur l'Arabie saoudite pour combattre l'islam politique radical en faisant émerger un islam de France, corseté par des organismes à vocation concordataire destinés à encadrer quatre millions d'individus au moins. Il faut admettre que cette proposition ne manque pas



... épisodiquement conseiller technique de l'ancien dictateur Ben Ali, M. Karim El Karoui...

Photo : Wikipédia

d'originalité. Au surplus, comme d'autres, il veut brandir le drapeau d'une laïcité frelatée pour mettre sous contrôle une population soupçonnée d'être dangereuse.

En définitive, homme à tout faire du microcosme politique et économique, épisodiquement conseiller technique de l'ancien dictateur **Ben Ali**, M. Karim El Karoui a consacré 617 pages à démontrer que « l'islamisme » est une

simple idéologie qui, née dans les années vingt, a poussé spontanément cinquante ans plus tard, puis s'est répandue dans le monde. Pour lui, celle-ci a peu à voir avec les conséquences de la colonisation ni avec la situation sociale de la population dans laquelle elle trouve un écho, d'ailleurs probablement très surestimé, en France. Il omet de préciser que l'impérialisme a instrumentalisé un courant panislamiste dirigé contre les tenants du réveil arabe à tendance nationalitaire, puis en a perdu le contrôle à force de s'employer à maintenir son hégémonie dans cette partie du monde.

Pour combattre l'islam politique radical en France, dans une perspective essentiellement sécuritaire, il propose d'enrichir le dispositif crypto-concordataire en cours de déploiement depuis quinze ans d'un nouvel instrument, l'AMIF. Financée en partie par

une « *taxe* » sur la viande hallal, elle s'occuperait de la formation des imams, de la construction de lieux de culte, de l'élaboration d'un dogme musulman et de l'organisation du pèlerinage à la Mecque, avec le concours d'agences de voyage agréées et des autorités saoudiennes.

Dominique Goussot

Notes

1- Cercle de réflexion patronal créé, en 2000, par le très catholique M. Claude Bébéar, qui a présidé la compagnie d'assurances AXA.

2- Du point de vue de l'impérialisme français, une telle inflexion ne va pas de soi, compte tenu notamment des commandes d'armes passées par la puissance arabe régionale, l'Arabie Saoudite, de l'axe établi entre cette monarchie médiévale et Israël et dirigé contre le peuple palestinien ainsi que des intérêts stratégiques de la France (base navale dans le Golfe).

3- Les « salafistes » sont les partisans contemporains des « pieux ancêtres », c'est-à-dire des disciples de Muhammad des trois générations ayant suivi sa disparition.

4- Zone urbaine sensible.

5- Il ne s'agit évidemment pas d'une taxe fixée par la loi de finances mais d'une sorte de redevance que les musulmans s'infligeraient à eux-mêmes à la demande de l'État.

6- Le caractère concordataire du dispositif est tel que la question se pose actuellement de réduire à treize le nombre de CRCM, pour que celui-ci coïncide avec les grandes régions. Le goût pour les jardins à la française est sans borne.

7- Seuls les chiites obéissent à un clergé. Ils seraient moins de 200 000 en France.



Association internationale de la Libre Pensée

***Un grand colloque s'est tenu à Tunis
les 21 et 22 septembre 2018***

La loi et/ou le sacré

L'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP) avait tenu à Beyrouth en 2012, son premier colloque au Moyen-Orient, en collaboration avec l'Association Libanaise pour la Philosophie du Droit sur le thème « *Religions, laïcité et Etat de droit* ». Elle vient de tenir son premier colloque en Afrique avec le concours de l'Institut de Recherche sur les Mondes Méditerranéen et Africain (IRMMA) et le Centre d'Études et de Recherches de Sciences Administratives (CERSA) et sous la direction de Mme **Raja ben Slama**, qui l'a ouvert. La **Bibliothèque Nationale de Tunisie** a mis à disposition la prestigieuse salle Tahar Haddad (1899-1935), syndicaliste (fondateur de la CGTT) et militant pour l'abolition de la polygamie, pour l'égalité des droits et l'émancipation des femmes.

Toutes les conditions étaient donc réunies, pour que, à mille lieues des stigmatisations colonialistes et des polémiques, les débats prennent, comme à Beyrouth, le chemin d'une réflexion commune sur : comment avancer ? Et ce fut le cas : juristes qui préparent les lois ou les font appliquer, militantes des droits des femmes et de l'égalité, libres penseurs instruits par l'histoire du combat pour la séparation, femmes et hommes politiques militant pour la démocratie, tous ont débattu sereinement avec le souci de s'instruire mutuellement et d'offrir aux autres des outils pour le combat de la liberté absolue de conscience.

Les militantes et militants de l'**AILP** ont pu mesurer le chemin parcouru depuis le congrès de fondation d'Oslo (2011). Avec des auditeurs et des oratrices (une majorité) et des orateurs d'**Algérie**, de **France**, de **Grèce**, de **Mauritanie**, de **Pologne**, du **Sénégal** et bien sûr - en nombre et diversité - de **Tunisie**, ils ont pu mesurer les conditions du combat permanent pour que l'élaboration de la norme qui garantit les droits soit indépendante du pouvoir de ceux qui prétendent représenter le sacré. Les avancées dans ces domaines coïncident avec le mouvement des peuples et les reculs - avec le retour toujours possible - de l'obscurantisme.


C'est le combat pour la liberté absolue de conscience, dans des situations où le blasphème et l'apostasie peuvent conduire à la mort, c'est le combat contre l'excision et les mutilations sexuelles, au nom d'un « sacré » antérieur aux monothéismes contemporains, c'est le combat pour les libertés reproductives et le droit civil, le combat pour la liberté d'expression et le droit d'orga-


nisation. Tout cela s'inscrit dans des institutions, tel est le rôle de la laïcité.

Ce n'est pas seulement une nouvelle étape qui a été marquée, c'est un nouvel élan pour l'AILP sur ce continent.

Tunis, le 29 septembre 2018

PS : Les actes seront publiés, en Arabe et en Français, courant 2019 (par souscription).

 **ALPBIH**


 **AILP**
Association Internationale de la Libre Pensée

présentent

les
Actes
du
Colloque
« Religion, Laïcité et État de droit »

tenu à l'initiative conjointe
de l'Association Libanaise de Philosophie du Droit
et
de l'Association Internationale de la Libre Pensée
sous le Haut Patronage du Recteur de l'Université Libanaise,
le Dr. Adnan Sayyed Hussein

BEYROUTH
13 et 14 avril 2012



Actes du colloque de Beyrouth

Extraits des Conclusions : « Lors du colloque « **Religion, Laïcité et État de droit** », réuni à Beyrouth au Liban les 13 et 14 avril 2012, à l'initiative conjointe de l'Association Libanaise de Philosophie du Droit et de l'Association Internationale de la Libre Pensée, ont été débattues des questions touchant à la laïcité de l'État, à la sécularisation des Institutions et à la mise en place du principe de séparation des religions et de l'État, pour l'avènement de la pleine liberté de conscience, de l'égalité des droits et de la démocratie.

[...] Un grand nombre de participants s'est préoccupé de la nécessité d'un État civil dépassant les communautés religieuses. [...] Beaucoup aspirent à la sortie du confessionnalisme politique qui enferme les individus dans leur communauté d'appartenance. L'aspiration à l'égalité des droits est grande. État laïque, État civil, sont très certainement les moyens de préserver et de promouvoir l'unité de la Nation libanaise. [...]

Les participants, dans leur grand nombre, estiment que la tenue de ce colloque est un premier pas positif dans la voie de la sécularisation de la société et des institutions pour la mise en place d'un État civil, prélude à un État laïque. [...]

La large diffusion de ces **Actes**, au Liban et au-delà du Liban, favorisera la réflexion commune et la recherche des solutions nécessaires. »

Les exemplaires sont vendus 8 € et 5 € à partir de 5 actes commandés. Il faut y inclure les frais de port.

Pour 1 exemplaire : frais de port 2,72 €

Pour 2 exemplaires : frais de port 4,16 €

Pour 5 exemplaires : frais de port 5,37 €

Pour 10 exemplaires : frais de port 6,87 €

Chèque à l'ordre de « *Libre Pensée* »

Commande à retourner à **Libre Pensée, 10-12 rue des Fossés Saint Jacques 75005 Paris**

PROGRAMME

Vendredi 13 Avril :

15 h 45 : Séance d'ouverture :

- Ouverture par **E. Dandach** (Alphid)
- Mot de bienvenue du **Recteur de l'Université Libanaise** (lu par Georges Saad)
- Mot de **l'Association libanaise de philosophie du droit** (Georges Saad)
- Mot de **l'Association Internationale de la Libre Pensée** (David Rand)
- Salut de **Marc Blondel**, Président de la FNLP (DVD)

16 h 15 : Présentation avancée de la séance du Samedi matin :

Karim Mroué : « *La laïcité dans le monde arabe, est-ce possible ?* »

16 h 30 : Introduction au thème du colloque (**Christian Eyschen**)

Discussion

Annonce du programme du Samedi 14 Avril (**Charbel Estephan**)

Samedi 14 Avril :

9 h 30 : Séance d'ouverture de la journée :

- Ouverture par **E. Dandach** - Hymne de la République Libanaise
- Petit mot d'ouverture d'Aliphid (**Elie Aoun**)
- Annonce du programme (**Yara Dandach**)

10 h 00 : Première séance : « *La laïcité : histoire, principe, luttes et rapport avec la religion* »

- Allocution d'ouverture du Président de séance **Mohammed el Majzoud** (Ancien Recteur de l'Université Libanaise)
- **Père Kamil Moubarak** (Recteur de l'Université catholique La Sagesse) : « *La société civile dans la réalité plurielle libanaise* »
- **David Rand** (Porte-parole de l'AILP) : « *Les rapports entre athéisme et laïcité* »
- **Christian Eyschen** (Secrétaire général de la FNLP, Porte-parole de l'AILP) : « *Le combat laïque est-il universel ?* »
- **Khayrieh Odouh** (Professeur à l'Université Libanaise) : « *Les législations du système d'enseignement comme obstacle à des orientations laïques et nationales au Liban* »
- **Ulema (juge) Yehya** : « *Problématiques de la laïcité au Liban* »
- **Nourredne Saadi** (Professeur à la faculté de droit de Douai) : « *La laïcité et la Constitution française* »

12 h 30 : Deuxième séance : « *Laïcité, droit, justice et religion* »

- Remise de récompenses par **Georges Aramouni** (Aliphid)

- Allocution d'ouverture du Président de séance **Youssef Saadallah El Khoury**
- **Jean-Luc Dupriez** (Militant syndical en France) : « *La pensée libertaire et la laïcité* »
- **Rafic Brax** : « *Qu'est-ce que l'État libanais ?* »
- **Kamil Dagher** (Avocat et écrivain) : « *Laïcité totale ou simple suppression du confessionnalisme politique ?* »
- **Roger Lepeix** (FNLP) : « *Les regroupements laïques dans le monde* »
- **Ziad Njeim** (Chercheur et journaliste)

15 h 30 : Suite de la deuxième séance :

- **Arnaud de Raulin** (Professeur à la faculté de droit de Douai) : « *Laïcité et Union Européenne* »
- **Isam Moubarak** (Professeur à l'Université Libanaise)
- **Georges Saad** (Professeur à la faculté de droit, Université Libanaise) : « *Le juge administratif et la laïcité* »

Table ronde présidée par **Bchara Saliba**

Conclusion par **Christian Eyschen**

Vote de la résolution finale

Clôture par **Georges Aramouni**



Table des matières

Préface	3
L'arroseur arrosé	9
La fabrique de l'islamisme : un rapport partial pour un projet concordataire	19
Colloque de Tunis : la loi et/ou le sacré	47
Colloque de Beyrouth	51

Ce numéro d'*Arguments* de la **Libre Pensée**, exclusivement sous forme numérique, se veut la deuxième partie d'un précédent intitulé « *Débattre rationnellement de l'Islam* ». Il poursuit notre analyse de cette question. Chaque jour apporte son lot d'informations, de fausses nouvelles, de propositions (souvent plus anti-laiques les unes que les autres) à propos de l'Islam. Les aspects xénophobes sont légion, et la volonté bonapartiste et autoritaire de « *contrôler, surveiller, encadrer* » les musulmans en France se fait jour à chaque fois. La nostalgie du *Code de l'Indigénat* n'est jamais loin.

Un enseignant de l'université de Metz a été limogé pour avoir critiqué la loi de 2004 dans le cadre de la préparation d'un Diplôme universitaire (*DU*). Nous rappelons dans cette brochure ce que sont les fameux « *DU* ». Nous nous expliquons sur le fond dans un communiqué publié sur cette affaire, « *l'arroseur arrosé* ».

Décidément les vérités d'État et la Raison d'État ne font jamais bon ménage avec les libertés universitaires. Quand on oblige à n'enseigner qu'une vérité, celle de l'État, le totalitarisme n'est jamais loin.

Nous publions aussi une étude approfondie du rapport de l'**Institut Montaigne** sur l'Islam. Rapport qui devrait déboucher sur des mesures qui finiront inévitablement dans les poubelles de l'Histoire. Mais nous saurons aussi contester juridiquement des dispositions s'il le faut.

À ceux qui nous reprochent de ne pas nous occuper de l'Islam et de ne nous préoccuper que de l'Église catholique, nous conseillons vivement de lire notre communiqué (et les *Actes* qui s'en suivront) sur les colloques que nous avons organisés à **Tunis**, en 2018 et à **Beyrouth**, en 2012.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.